

Rayon d'activité géographique	Particularités
En particulier sur le territoire du canton	En général, les créanciers jouissent d'une garantie de la part de l'État; le canton fournit les fonds propres sous forme de capital de dotation ou de capital-actions; les banques à capital de dotation sont largement exonérées d'impôts, mais doivent remettre le bénéfice au canton; les autorités cantonales élisent le conseil de banque ou le conseil d'administration. Pour les banques sous forme de S.A., le canton doit conserver le tiers du capital pour garder le statut de banque cantonale
Monde entier	UBS SA et la Credit Suisse font partie des plus grandes banques sur le plan international. En Suisse, les grandes banques détiennent plus de 50% du total du bilan de toutes les banques.
Région ou commune	Le produit provient en majeure partie des opérations sur différences d'intérêts; large part de crédits couverts (c.-à-d. que l'on octroie surtout des crédits hypothécaires); les passifs sont surtout des fonds d'épargne et des obligations de caisse.
Région ou commune	Les crédits sont octroyés aux membres (coopérateurs) contre couverture. Acceptation de fonds de non-membres.
Grandes villes	
Grandes villes	Une banque étrangère n'obtient l'autorisation d'exercer en Suisse que si des banques suisses peuvent également exercer des activités dans le pays d'origine de la banque (réciprocité). Les succursales de banques étrangères et les banques en mains étrangères se sont regroupées dans l'Association des banques étrangères en Suisse.
Genève, Bâle, Lausanne, Zurich, Lucerne, St-Gall	Les banquiers privés furent les premières banques de Suisse. Six des banques privées existant aujourd'hui ont été fondée avant 1800. Dans le but de sauvegarder leurs intérêts, les banquiers privés se sont regroupés en une Association des banquiers privés suisses, dont le siège est à Zurich.

**Institutions communes des banques suisses**

Les banques suisses ont créé des institutions communes afin d'assurer conjointement certains services, tels que, par exemple, la conservation de titres (SIS Swiss Financial Services Group) ou le traitement du trafic des paiements (Telekurs).

Telekurs est une entreprise commune des banques suisses et propose des prestations dans le domaine du trafic des paiements, des moyens de paiement et des informations financières (voir leçon «Le trafic des paiements»).

Telekurs Group

## 2. Bases légales de la lutte contre le blanchiment d'argent

Aucun pays, ni aucune banque ne veulent que le système économique soit miné par la criminalité organisée et utilisé pour blanchir de l'argent. C'est pourquoi on a renforcé presque partout au cours des dernières années les mesures et dispositions légales se rapportant au blanchiment d'argent.

On lutte contre le blanchiment d'argent à l'aide de dispositions pénales et administratives. En font partie le code pénal (CP) et la loi sur le blanchiment d'argent (LBA). Pour les banques elles-mêmes, sont déterminants les actes normatifs de la Commission fédérale des banques (CFB).

### 2.1 Code pénal (CP)

On trouve, entre autres, dans le Code pénal des dispositions relatives au blanchiment d'argent et au défaut de vigilance en matière d'opérations financières.

#### Punition du blanchiment d'argent

##### Blanchiment d'argent

Code pénal, art. 305bis

1. Celui qui aura commis un acte propre à entraver l'identification de l'origine, la découverte ou la confiscation de valeurs patrimoniales dont il savait ou devait présumer qu'elles provenaient d'un crime, sera puni de l'emprisonnement ou de l'amende.
2. Dans les cas graves, la peine sera la réclusion pour cinq ans au plus ou l'emprisonnement. La peine privative de liberté sera cumulée avec une amende d'un million de CHF au plus.  
Le cas est grave, notamment lorsque le délinquant:
  - a. Agit comme membre d'une organisation criminelle;
  - b. Agit comme membre d'une bande formée pour se livrer de manière systématique au blanchiment d'argent;
  - c. Réalise un chiffre d'affaires ou un gain importants en faisant métier de blanchir de l'argent.
3. Le délinquant est aussi punissable lorsque l'infraction principale a été commise à l'étranger et lorsqu'elle est aussi punissable dans l'Etat où elle a été commise.

#### Défaut de vigilance en matière d'opérations financières

##### Défaut de vigilance en matière d'opérations financières

Code pénal, art. 305ter

Celui qui, dans l'exercice de sa profession, aura accepté, gardé en dépôt ou aidé à placer ou à transférer des valeurs patrimoniales appartenant à un tiers et qui aura omis de vérifier l'identité de l'ayant droit économique avec la vigilance que requièrent les circonstances, sera puni de l'emprisonnement pour une année au plus, des arrêts ou de l'amende.

Les personnes visées par le 1er alinéa ont le droit de communiquer aux autorités suisses de poursuite pénale et aux autorités fédérales désignées par la loi les indices fondant le soupçon que des valeurs patrimoniales proviennent d'un crime.

## 2.2 Loi sur le blanchiment d'argent (LBA)

La législation suisse sur le blanchiment d'argent est l'une des plus strictes du monde. Avec la loi actuelle, elle ne s'applique plus seulement aux banques, mais aussi à l'ensemble du secteur financier.

La loi sur le blanchiment d'argent (LBA) contient plusieurs dispositions permettant d'engager des procédures pénales et, partant, de confisquer des fonds.

Cette loi prescrit par exemple la vérification de l'identité du cocontractant ainsi que l'identification de l'ayant droit économique.

Afin de compléter les mesures de droit pénal, ont également été élaborées des règles de diligence et des directives faisant loi, pour le respect desquelles un contrôle stricte a été mis en place. En font partie l'ordonnance de la Commission fédérale des banques visant à lutter contre le blanchiment d'argent, ainsi que la Convention relative à l'obligation de diligence des banques (CDB) (voir les chapitres 2.3 et 3).

### Champ d'application

Sont soumis à la loi sur le blanchiment d'argent:

- les négociants en valeurs mobilières
- les assurances
- les casinos
- les autres intermédiaires financiers

#### Les autres intermédiaires financiers sont

- les administrateurs fiduciaires
- les administrateurs de biens
- les avocats
- les bureaux de change
- les organisations de cartes de crédit
- les intermédiaires en matière de crédits
- la Poste
- les Chemins de fer fédéraux

### Obligation de clarification

En cas de transactions inhabituelles, de soupçons que des valeurs patrimoniales proviennent d'une activité criminelle ou qu'elles appartiennent à une organisation criminelle, il faut procéder à des clarifications supplémentaires.

### Obligation d'établir et de conserver des documents

Les documents portant sur un client, sur une transaction et sur les clarifications auxquelles il a été procédé doivent être conservés de telle manière qu'ils puissent être retrouvés plus tard lors d'une enquête ou d'un contrôle.



### 1.3 Autres tâches

Par ailleurs, en qualité de banquier de la Confédération, la Banque nationale accomplit les tâches suivantes:

- elle procède à des paiements pour le compte de la Confédération
- elle gère les papiers-valeurs de la Confédération
- elle exécute des opérations monétaires et sur devises pour la Confédération
- elle émet des emprunts fédéraux et des créances comptables
- elle participe à l'investissement de fonds fédéraux

#### **A retenir**

La Banque nationale suisse (BNS) a le droit exclusif d'émission des billets de banque et des pièces de monnaie. La BNS a pour tâches de conduire la politique monétaire et d'assurer la stabilité des prix.

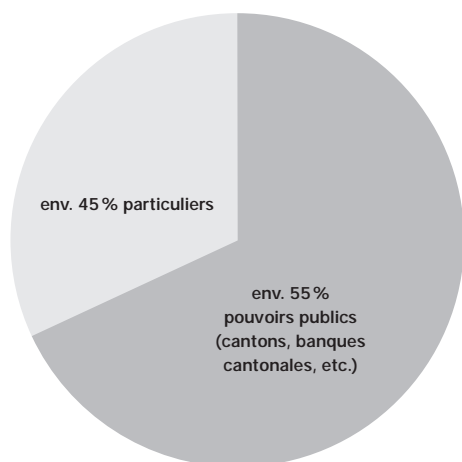
## 2. Organisation

### 2.1 Forme juridique

La BNS est un établissement de droit spécial de la Confédération ayant la forme d'une société anonyme. Le capital-actions de 25 millions de CHF est constitué de 100 000 actions nominatives.

Seuls les citoyens suisses, les collectivités de droit public et les entreprises domiciliées en Suisse peuvent être actionnaires de la BNS. La Confédération ne détient pas de participation au capital de la BNS. Le capital-actions de la Banque nationale se répartit comme suit:

Répartition du capital-actions de la BNS



Les actions de la Banque nationale sont négociées à la SWX Swiss Exchange.



### 3. Politique et instruments de la banque d'émission

Afin de pouvoir accomplir les tâches lui incombant, la BNS exécute des opérations bancaires principalement avec les banques. On appelle ces possibilités d'opérations des instruments de la banque d'émission, instruments que l'on peut répartir entre la politique de la masse monétaire et la politique des taux d'intérêt.

Politique de la masse monétaire	Politique des taux d'intérêt
Mesures permettant d'influencer la masse monétaire en Suisse	Mesures destinées à influencer le niveau des taux d'intérêt sur le marché monétaire



#### 3.1 Politique économique

##### Mesures économiques

Qu'est-ce qui justifie des mesures économiques?

La politique économique permet aux institutions publiques d'influencer à la fois les événements économiques et l'environnement économique.

Les objectifs de la politique économique sont les suivants:

- promouvoir la performance économique (transparence, concurrence)
- distribuer de manière équitable les revenus et le patrimoine

La politique économique doit permettre d'organiser les conditions générales nécessaires à l'activité économique.

Exemples de mesures:

##### Baisse des taux

La BNS baisse les taux afin de diminuer de manière indirecte l'attractivité du franc suisse envers les autres monnaies.

##### Impôts

Le canton de Schwyz diminue les impôts pour attirer sur son territoire de nouveaux contribuables (personnes physiques et morales).

##### Subventions

Le parlement décide d'attribuer des contributions à la surface aux agriculteurs en vue de leur garantir un niveau de revenus convenable.

Ces mesures reposent sur les connaissances suivantes:

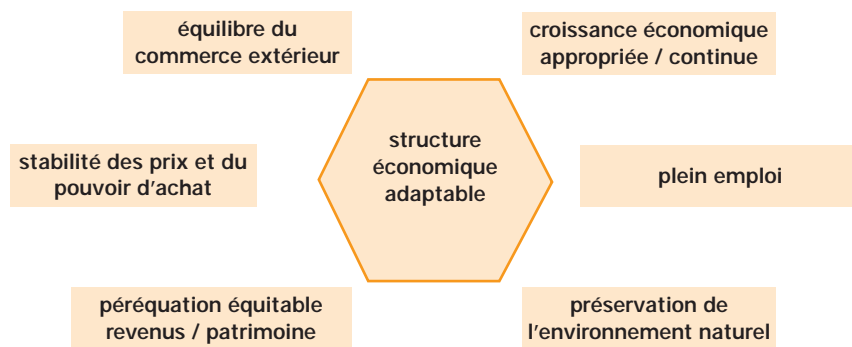
- Objectifs de la politique économique
- Situation actuelle et tendances
- Mesures et instruments de la politique économique

##### Une politique économique orientée sur la stabilité

Chaque pays part d'une autre situation économique de base. Les autorités gouvernementales compétentes en matière de politique économique et les banques centrales poursuivent en conséquence des objectifs qui correspondent à la politique de stabilité qui leur est propre.

## Les objectifs dans le cadre de la convertibilité intégrale des monnaies

L'«hexagone magique» inséré ci-après montre de manière simplifiée les objectifs économiques qui peuvent être suivis:



Cet hexagone est appelé magique, car il est impossible d'atteindre simultanément les six objectifs marqués. Certains d'entre eux sont même en situation de concurrence.

### Exemples d'objectifs qui se font concurrence

Croissance économique  $\vee$  Environnement

L'État promeut la croissance économique en améliorant les conditions économiques générales des entreprises. L'accélération de la croissance économique peut augmenter les nuisances environnementales.

Plein emploi  $\vee$  Environnement

Il est nécessaire de créer de nouveaux postes de travail afin d'arriver au plein emploi. Ces nouveaux postes de travail permettent un accroissement de la production de biens et services (croissance économique). Cette production plus élevée peut aussi entraîner de plus grandes nuisances environnementales.

### Exemples d'objectifs qui s'accordent

Croissance économique  $\wedge$  Plein emploi

L'État promeut la croissance économique avec des mesures adéquates. Le taux d'emploi augmente aussi.

Croissance économique  $\wedge$  Péréquation des revenus et du patrimoine

La croissance économique engendre pour l'État des rentrées fiscales supérieures. Simultanément, le chômage baisse et les charges sociales diminuent.

Les relations entre les divers objectifs ne sont pas toujours évidentes. L'État ou la BNS doivent examiner attentivement les effets de toute nouvelle mesure économique. Comme il est impossible d'atteindre simultanément tous les objectifs, il est nécessaire de définir des priorités. Celles-ci dépendent du gouvernement en charge et doivent être ajustées en continu en fonction de l'évolution économique.

### 3.2 Politique de la banque d'émission

Les efforts essentiels de la Banque nationale dans l'exercice de son activité portent aujourd'hui sans aucun doute sur la stabilité des prix. Ceci signifie que l'augmentation des prix doit être inférieure à 2% par an si on la mesure à l'indice national des prix à la consommation.

#### Stabilité des prix

On obtient une stabilité des prix quand l'offre de biens et de services est égale à l'offre d'argent. La quantité d'argent (masse monétaire) et la quantité de biens et de services doivent donc évoluer parallèlement (voir leçon «Monnaie, banque et économie»).

Une trop grande augmentation de l'offre d'argent entraînerait une demande trop élevée en biens et services. La capacité économique serait alors surchargée et les prix augmenteraient (inflation).

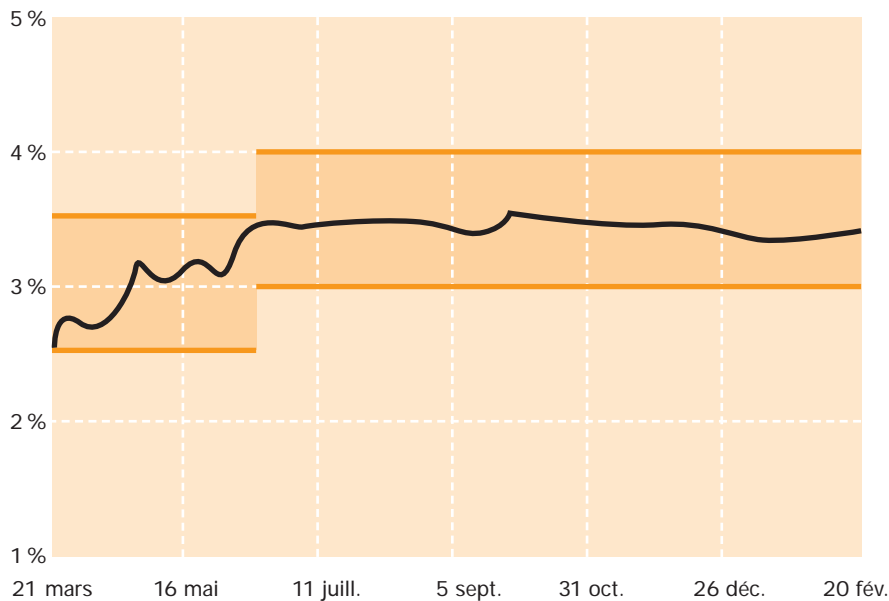
Inflation

A l'inverse, une offre d'argent trop faible bloquerait la production. Pour l'économie nationale, il en résulterait des pertes de croissance, voire même un recul du niveau des prix. Il y aurait ainsi risque de récession et de chômage (déflation).

Déflation

La BNS doit essayer de prendre en compte différents objectifs et intérêts de la façon la plus équilibrée possible lorsqu'elle détermine sa politique de masse monétaire. Les décisions en matière de politique monétaire s'appuient sur des prévisions d'inflation à moyen terme. La BNS communique régulièrement des prévisions d'évolution de l'inflation pour les trois ans à venir. Car il faut en effet environ trois ans pour que la politique monétaire montre ses effets sur l'inflation.

Prévisions d'inflation à moyen terme



Fourchette du taux d'intérêt  
du franc à trois mois

### 3.3 Instruments de la banque d'émission

Afin de stabiliser les prix, la BNS peut retirer des francs suisses du marché ou en mettre plus en circulation. Les instruments permettant la mise en œuvre de la politique de la banque d'émission sont déterminés dans la Loi sur la Banque nationale. A l'heure actuelle, seul l'instrument suivant est réellement important dans la pratique:

- opérations de mise en pension (repo)

Les autres instruments possibles – entre autres les swaps sur devises et le négoce de papiers-valeurs – sont cependant rarement utilisés de nos jours.

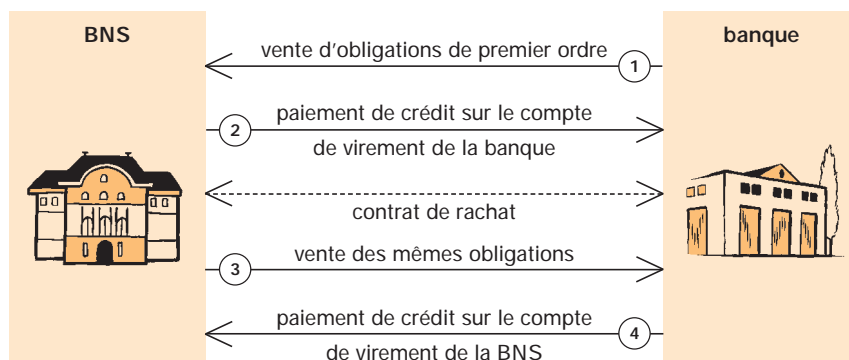
#### Mode de fonctionnement de ces instruments

Réduction de la masse monétaire	Augmentation de la masse monétaire
<ul style="list-style-type: none"> <li>• La Banque nationale vend des papiers-valeurs ou des devises à une banque.</li> <li>• Elle débite la contre-valeur sur le compte de virement de la banque.</li> <li>• Le compte de virement fait partie de la liquidité de la banque qui a donc moins de fonds liquides à sa disposition.</li> <li>• La banque peut donc octroyer moins de crédits.</li> <li>• Le volume potentiel des crédits baisse.</li> <li>• Les taux d'intérêt montent.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La Banque nationale achète des papiers-valeurs ou des devises à une banque.</li> <li>• Elle crédite la contre-valeur sur le compte de virement de la banque.</li> <li>• Le compte de virement fait partie de la liquidité de la banque qui a donc plus de fonds liquides à sa disposition.</li> <li>• La banque peut donc octroyer plus de crédits.</li> <li>• Le volume potentiel des crédits augmente.</li> <li>• Les taux d'intérêt baissent.</li> </ul>

### Opérations de mise en pension (repo)

Les opérations de mise en pension sont devenues, depuis quelques années, le principal instrument de la BNS. Dans le cadre d'un accord de rachat (repurchase agreement) une banque vend à la BNS des obligations de premier ordre contre un crédit (avoir) sur le compte de virement. Il est convenu en même temps que la banque commerciale qui vend les titres rachètera à la BNS la même quantité de titres similaires à une date ultérieure. La banque paie à la BNS pendant toute la durée de l'opération (repo) un intérêt appelé taux de mise en pension. Ainsi une opération de mise en pension correspond à un prêt garanti par des papiers-valeurs. Les opérations de mise en pension de la BNS ont une durée comprise entre un jour et quelques mois.

A échéance de la durée du contrat, la banque rembourse le prêt, intérêts compris.



### Déroulement d'une opération de prise en pension

- 1 La BNS achète des papiers-valeurs au comptant
  - 2 Crédit (avoir) sur le compte de virement de la banque (augmentation de la liquidité)
  - 3 Rachat des papiers-valeurs au comptant par la banque
  - 4 Crédit (avoir) sur le compte de la BNS (réduction de la liquidité)
- Les opérations correspondantes sont comptabilisées en tant que créances résultant de mise en pension de titres

Pour garantir en tout temps la sécurité de l'opération malgré les fluctuations de cours, des livraisons compensatoires de papiers-valeurs sont effectuées tous les jours.

### Swaps sur devises

Les swaps sur devises sont des opérations d'échange d'avoirs en devises. Dans le cas d'un swap USD/CHF, la BNS achète à des banques commerciales des dollars contre des francs suisses pour une durée déterminée. A échéance, le négoce est renversé en appliquant un cours convenu d'avance. Avec un swap USD/CHF de la BNS, le marché suisse reçoit plus de francs suisses, la masse monétaire de la banque d'émission augmente (provisoirement).

Par contre, avec un swap CHF/USD, la BNS diminue la masse monétaire parce qu'elle retire des francs suisses du marché et libère des dollars à la place. Jusqu'à mi-1998, la Banque nationale ne réalisait que des swaps contre des dollars. Depuis, elle réalise aussi souvent des swaps contre des euros. La durée des swaps est de un à douze mois. Depuis l'an 2000, on n'a plus que rarement recours aux swaps sur devises (pour les opérations swaps, voir aussi la leçon «Devises»).

## Conséquences des swaps sur devises

Quand la BNS achète des devises, et les vend à terme, elle augmente la liquidité des banques.	Quand la BNS vend des devises, et les achète à terme, elle diminue la liquidité des banques.
<b>conséquences possibles</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• Le cours de la monnaie concernée augmente.</li><li>• Le CHF devient plus faible.</li><li>• Les taux d'intérêt baissent.</li></ul>	<b>conséquences possibles</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• Le cours de la monnaie concernée baisse.</li><li>• Le CHF devient plus fort.</li><li>• Les taux d'intérêt augmentent.</li></ul>

## Négoce de titres

La BNS achète ou vend en bourse des papiers-valeurs de premier ordre. Le mécanisme est le même que celui des opérations sur devises.

## Conséquences

Quand la BNS achète des papiers-valeurs	Quand la BNS vend des papiers-valeurs
<ul style="list-style-type: none"><li>• elle augmente la liquidité des banques,</li><li>• le cours des titres concernés monte</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• elle réduit la liquidité des banques,</li><li>• le cours des titres concernés baisse</li></ul>

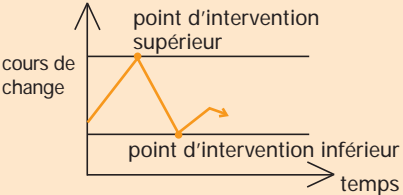
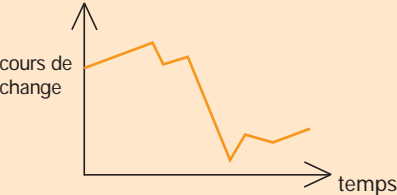
## A retenir

La politique de banque d'émission comprend notamment des mesures permettant d'influencer l'approvisionnement en argent sur le territoire national. Le but est, en premier lieu, la stabilité des prix et une évolution conjoncturelle équilibrée. Les opérations de mise en pension (repo) constituent l'instrument le plus important pour atteindre cet objectif.

## 4. Systèmes de cours de change et politique monétaire

Le cours de change d'une monnaie dépend à moyen et long terme des flux de paiement internationaux (exportation et importation de capitaux) ainsi que de l'évolution de l'économie d'un pays donné (exportations, importations, inflation). La BNS ne peut, en conséquence, intervenir efficacement sur les marchés des devises qu'à court terme. L'objectif de telles interventions est de lutter contre des fluctuations extrêmes du cours de change du franc suisse. Ainsi la BNS peut – éventuellement en coopérant avec d'autres banques commerciales – acheter des montants importants d'une monnaie afin de soutenir le cours de cette monnaie. Mais elle peut aussi, à l'inverse, vendre des montants importants d'une monnaie qu'elle a en stock afin de peser sur le cours de cette monnaie.

### Cours de change fixes et flexibles

Cours de change fixes	Cours de changes flexibles
La Banque nationale s'engage à maintenir le cours de change dans une certaine marge en achetant ou vendant des devises dès que les points d'intervention sont atteints. A l'intérieur de cette marge, le cours de change évolue librement.	Les cours de change se forment suivant l'offre et la demande sur le marché des devises.  La Banque nationale n'intervient absolument pas (flottement pur).  La Banque nationale n'intervient que de façon sporadique (flottement contrôlé ou flottement sale)
	
<b>Avantage</b> Base de calcul constante pour le commerce extérieur et les investisseurs.	<b>Avantage</b> Aucune intervention et donc aucune influence sur la masse monétaire, cela veut dire que la Banque nationale peut gérer la masse monétaire comme bon lui semble.
<b>Inconvénient</b> Les achats et les ventes de devises influencent la masse monétaire, ce qui veut dire que la Banque nationale ne peut pas contrôler la masse monétaire comme elle l'entend.	<b>Inconvénient</b> De très fortes fluctuations du cours de change sont possibles, avec les risques en résultant pour le commerce extérieur et les investisseurs.

1. Citez la principale raison qui amena la fondation de la BNS!

---

---

---

2. Quelles sont les tâches de la BNS?

---

---

---

---

---

---

---

---

3. Quel est l'actionnaire principal de la BNS?

---

4. Comment la répartition des bénéfices est-elle organisée?

---

---

5. Quel est l'organe qui assume la conduite des affaires de la BNS?

---

6. Comment peut-on décrire les principales tâches de chaque département?

---

---

---

---

---

7. A l'aide de quels instruments, la Banque nationale peut-elle mettre en place sa politique de banque d'émission?

---

---

---

**1. Citez la principale raison qui amena la fondation de la BNS!**

La principale raison fut la «confusion engendrée par la multitude de billets existants» et que l'on voulut maîtriser en créant une Banque nationale.

**2. Quelles sont les tâches de la BNS?**

- La banque nationale conduit la politique monétaire dans l'intérêt général du pays;
- La banque nationale assure la stabilité des prix en tenant compte de l'évolution de la conjoncture.

Dans ce cadre:

- elle approvisionne en liquidités le marché monétaire en francs suisses;
- elle assure l'approvisionnement en numéraire;
- elle facilite et assure le bon fonctionnement des systèmes de paiement sans numéraire
- elle gère les réserves monétaires
- elle contribue à la stabilité du système financier.

**3. Quel est l'actionnaire principal de la BNS?**

Les cantons, les banques cantonales, les collectivités de droit public

**4. Comment la répartition des bénéfices est-elle organisée?**

- dividende de 6 % maximum du capital social versé
- le bénéfice restant est versé pour 1/3 à la Confédération et pour 2/3 aux cantons.

**5. Quel est l'organe qui assume la conduite des affaires de la BNS?**

Le comité de direction

**6. Comment peut-on décrire les principales tâches de chaque département?**

1 <sup>er</sup> département: présidence	direction générale, économie nationale et service juridique
2 <sup>e</sup> département	relations avec la Confédération, billets de banque et pièces
3 <sup>e</sup> département	affaires bancaires

**7. A l'aide de quels instruments, la Banque nationale peut-elle mettre en place sa politique de banque d'émission?**

La BNS met en place sa politique de banque d'émission à l'aide d'opérations de mise en pension (repo), du négoce de titres et de transactions de devises.

**8. Comment fonctionnent-ils?**

**Opérations de mise en pension:** achat d'obligations de premier ordre auprès de banques commerciales en convenant simultanément d'une vente à une date ultérieure

**Négoce de titres:** Achat et vente de titres sur le marché monétaire et des capitaux

**Swaps sur devises:** achat et vente de devises auprès de banques commerciales

**9. Jugez les conséquences sur la masse monétaire des activités suivantes de la Banque nationale:**

	La masse monétaire diminue	La masse monétaire augmente
La BNS achète, avec d'autres banques d'émission, des CHF contre des EUR sur le marché des devises.	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
La BNS achète en Bourse des obligations de cantons et de communes ainsi que des lettres de gage.	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
La BNS conclut avec une banque commerciale une opération de mise en pension d'une durée de 6 semaines.	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
La BNS conclue avec des banques commerciales suisses des swaps USD/CHF.	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
La BNS ne renouvelle plus des swaps CHF/USD arrivés à échéance.	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

**10. Quel est l'avantage d'un système de cours de change fixes?**

Une base de calcul constante pour le commerce extérieur et les investisseurs.

**11. Quel est l'avantage d'un système de taux de change flexibles?**

La banque d'émission peut poursuivre une politique monétaire indépendante, c'est-à-dire gérer la masse monétaire comme bon lui semble.

**12. Quel événement peut mener à l'inflation ou la déflation? Cochez la case correspondante!**

Evénement	Inflation	Déflation
Les gens thésaurisent l'argent.	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
La Banque nationale met trop d'argent neuf en circulation.	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Catastrophes naturelles	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

### 3.2 Formalités pour les personnes morales

Pour identifier les personnes morales, la convention relative à l'obligation de diligence des banques (CDB) consigne selon le siège social de la société: (voir leçon «Obligation de diligence et blanchiment d'argent»)

Identification

#### Identification des personnes morales et des sociétés

ayant leur siège en Suisse	ayant leur siège à l'étranger
La banque s'assure du fait que l'entreprise de la partie contractante soit bien publiée dans la Feuille officielle suisse du commerce ou inscrite dans le livre suisse des régions. Sinon il lui faut constater l'identité sur la base d'un extrait de l'inscription au Registre du commerce. Il faut vérifier l'identité des personnes morales qui ne sont pas inscrites au Registre du commerce (associations, fondations) à l'aide des statuts ou de documents équivalents.	La vérification de l'identité de ces parties contractantes doit se faire sur la base d'un extrait de l'inscription au Registre du commerce ou d'une pièce d'identité équivalente (par exemple «certificate of incorporation»).  Confirmation par le correspondant (banque).

En même temps que le modèle de signature, on consigne également, pour les entreprises, les rapports de représentation vis-à-vis de la banque. Dans la pratique, on distingue trois types de signature:

Types de signature		
<b>Signature individuelle</b> La personne mandatée a, par exemple, le droit, en tant que fondé de pouvoir, mandataire commercial ou membre de la direction, de signer individuellement.	<b>Signature collective</b> La signature collective à deux constitue la règle en Suisse. Il faut la signature de deux personnes parmi plusieurs ayant reçu délégation de signature.	<b>Signature commune</b> Plusieurs propriétaires d'une entreprise ne peuvent passer des ordres que par signature commune.

Types de signature

#### A retenir

Lors de l'ouverture d'un compte, le plus important est tout d'abord le conseil à la clientèle, le choix du type de compte et l'identification. Puis le compte désiré est ouvert, la carte de signatures est établie et les procurations sont réglementées.

Le client reçoit une carte de compte, une confirmation relative à l'ouverture du compte et, selon ses besoins, il a accès à d'autres prestations de services.

La nouvelle loi sur les banques est entrée en vigueur le 1er juillet 2004. Selon l'art. 37h, les banques doivent veiller à ce que les dépôts soient protégés jusqu'à un montant de 30 000 CHF par déposant. Elles sont donc tenues de signer la «Convention relative à la protection des déposants en cas de liquidation forcée d'une banque». Dans le but de simplifier la procédure de faillite, les déposants qui disposent de créances totalisant un montant s'élevant jusqu'à 5000 CHF sont remboursés immédiatement. Les autres déposants sont remboursés jusqu'à un montant maximal de 30 000 CHF dans les trois mois. Les dépôts privilégiés doivent être protégés obligatoirement jusqu'à un montant total de 4 milliards CHF. Les banques sont tenues de couvrir la moitié de cette somme avec des liquidités supplémentaires. La part de chaque banque est déterminée en fonction de sa part du total des dépôts privilégiés. Les déposants bénéficient ainsi d'une protection comparable à celle offerte au sein de l'UE.

Tant le privilège en cas de faillite que la Convention relative à la protection des déposants sont des aspects secondaires dans le cas des banques cantonales avec garantie illimitée de l'état (du canton), car ce dernier est tenu de payer toute créance non couverte par les ressources propres de la banque.

### État de collocation

La faillite d'un débiteur touche généralement plusieurs créanciers dont les créances diffèrent toutefois. Étant donné que les créances ne peuvent quasiment jamais être entièrement réglées, il est nécessaire de déterminer comment les actifs disponibles seront distribués.

Sur la base de la loi, les créances sont divisées en trois classes ce qui leur confère un ordre de priorité. Les créances sont payées par ordre de classement dans les différentes classes.

Trois classes de faillite

Les créanciers concourent dans chaque classe à droits égaux. A titre d'exemple, les créances salariales des employés (1<sup>ère</sup> classe) doivent être réglées avant les factures d'un fournisseur (3<sup>ème</sup> classe).

Une des tâches principales de l'administration de la faillite est d'établir l'ordre des créanciers. Ce classement est appelé l'état de collocation.

### Créances non garanties

<b>Première classe</b>	Créances salariales d'une durée de six mois Avoirs d'institutions de prévoyance pour le personnel (caisses de pension) Créances pécuniaires d'entretien et d'aliments découlant du droit de la famille (créances alimentaires)
<b>Deuxième classe</b>	La fortune d'enfants qui se trouvait placée sous l'administration du failli en vertu de l'autorité parentale En cas de faillite d'une banque: Jusqu'à 30 000 CHF de dépôts bancaires au nom du déposant ou d'obligations de caisse. Le compte de métal précieux, attribué à la troisième classe, fait exception à cette règle.
<b>Troisième classe</b>	Toutes les autres créances, telles que les créances résultant de la livraison de marchandises, les factures d'artisans, les impôts, les cotisations aux assurances sociales, les prêts conventionnels, les avoirs en obligation
<b>Créances de rang subordonné</b>	Les créances de rang subordonné (par ex. obligations et prêts de rang subordonné) forment en quelque sorte une quatrième classe. Ces créanciers passent après les créanciers de la troisième classe et ne seront payés que si toutes les créances des autres classes ont été réglées.

On appelle trafic des paiements le transfert d'argent d'un débiteur (personne qui doit de l'argent) à un créancier (personne à qui revient l'argent).

Si le paiement se fait en argent liquide, le montant dû est directement transmis du débiteur au créancier. Ce type de «trafic des paiements» est usuel dans la sphère privée pour de petits montants.

Trafic des paiements en liquide

A noter toutefois que le transfert physique d'espèces est toujours lié à un risque de vol ou de perte. Par ailleurs, l'argent liquide ne rapporte pas d'intérêts.

Le trafic des paiements sans numéraire occupe aujourd'hui une position importante au sein de notre économie.

Trafic des paiements sans numéraire

On utilise le terme «sans numéraire» car les paiements sont effectués sans billets de banque ni pièces de monnaie; le transfert de l'argent s'effectue simplement par passage ou jeu d'écritures d'un compte à un autre (monnaie scripturale).

Les banques et la Postefinance sont les opérateurs du trafic des paiements sans numéraire et fonctionnent à titre d'intermédiaires. Pour pouvoir participer au trafic des paiements sans numéraire, il est nécessaire d'être titulaire d'un compte bancaire ou postal.

Les banques et la Postefinance en tant qu'intermédiaires

Le trafic des paiements est intéressant pour les banques et la Postefinance malgré les frais élevés qu'il engendre. En effet, les fonds disponibles sur les comptes peuvent généralement être placés. C'est pourquoi les comptes postaux et bancaires qui servent principalement au trafic des paiements (par ex. compte salaire) sont rémunérés. Pour les banques, il est essentiel de disposer de bons produits pour le trafic des paiements, car un client satisfait du traitement de ses paiements recourra certainement à d'autres prestations offertes par sa banque.

## 2. Paiement par carte

Grâce à son compte bancaire, le client d'une banque a accès à une large palette de prestations, telles que la carte Maestro agrémentée de ses fonctions supplémentaires CASH et Maestro et la carte de crédit.



### 2.1 Carte Maestro

La carte Maestro est la plus importante carte de débit de Suisse. Elle peut être utilisée pour les prestations suivantes:

- retrait d'argent liquide aux Bancomats et aux guichets des banques
- paiement de produits et de prestations sans numéraire (dans le monde entier)
- retrait d'essence sans numéraire
- porte-monnaie électronique (CASH)

Toute carte Maestro coûte une cotisation annuelle. Les retraits d'espèces à l'étranger sont facturés en sus. Les cartes ec sont renouvelées automatiquement tous les deux ans (dans certaines banques tous les trois ans).



Au dos de la carte Maestro se trouvent une bande magnétique qui contient toutes les informations nécessaires au traitement des opérations et à l'identification, ainsi que la signature du titulaire de la carte.

#### **Bancomat**

Le service Bancomat permet de retirer de l'argent partout dans le monde 24 heures sur 24.

Pour pouvoir utiliser le service Bancomat, il est nécessaire de disposer, en plus de la carte Maestro, d'un code personnel de quatre à six chiffres, modifiable en tout temps. Grâce à sa carte Maestro et à son code NIP (numéro d'identification personnel), le client peut retirer quotidiennement entre 20 CHF au minimum et 1000 CHF au maximum. Il est possible de faire plusieurs prélèvements par jour pour autant que la somme des retraits ne dépasse pas les 1000 CHF.

### Sûreté des chèques de voyage

La caractéristique essentielle du chèque de voyage est sa sûreté. L'acheteur signe le chèque de voyage une première fois à l'achat. Au moment de l'encaissement, il est prié d'y apposer une date et de le signer une seconde fois. Le montant du chèque est uniquement payé si les deux signatures concordent. Par ailleurs, une pièce d'identité est souvent requise au moment de l'encaissement. Ce système de contrôle protège le propriétaire de chèques de voyage de tout abus de la part de tiers. Les chèques de voyage perdus ou volés sont remplacés si un certain nombre de conditions sont réunies. Par exemple:

- le chèque de voyage n'a été signé qu'une seule fois;
- les chèques et la quittance de vente ont été conservés dans des endroits distincts;
- la compagnie émettrice a immédiatement été informée de la perte;
- l'acheteur peut communiquer le numéro de série, le lieu et la date d'achat à la société émettrice.

Cette liste n'est pas exhaustive. Il existe encore d'autres conditions.

The form is titled "Swiss Bankers Travelers Cheques Purchase Record / Verkaufsanzeige / Avis de vente". It includes instructions in English, German, and French. The form has a table for recording transactions with columns for Quantity, Denomination, Serial Number, Date, and Cheque Number. Below the table, there are fields for the purchaser's name, address, city/country, and phone number. A signature line is provided at the bottom right.

### Travel Cash

Le Swiss Bankers Travelers Cheques Center (SBTCC) a développé un nouveau moyen de paiement – la carte Travel Cash. Le chèque de voyage électronique au format carte de crédit est une évolution des chèques de voyage en papier.

Travel Cash est une carte de prépaiement qui peut être chargée en CHF, USD ou en EUR. Le montant chargé sur la carte s'élève au minimum à 100 et au maximum à 10 000 pour toutes les trois monnaies. Il n'existe aucune relation entre la carte Travel Cash et un compte bancaire ou une banque, ce qui signifie qu'elle ne contient aucune indication concernant le compte bancaire ou l'identité du propriétaire de la carte.

### Lieux et limites de retrait

De manière analogue à la carte Maestro, la carte Travel Cash permet de retirer de l'argent dans la monnaie locale dans env. 800 000 distributeurs automatiques dans le monde entier. Un code NIP destiné à identifier le client est nécessaire à cette fin. Du côté de la carte, il n'existe aucune limite de retrait journalière ou mensuelle. La seule limitation réside dans la limite de retrait du distributeur automatique, qui varie selon les banques et les pays. La carte a une validité illimitée et peut être déchargée et rechargée à volonté.

## Comparaison entre les chèques de voyage et l'argent liquide

### Avantages des chèques de voyage

- Ils sont remplacés en cas de perte.
- Ils permettent de voyager confortablement sans numéraire.
- Pas de risque de faux billets.
- Application de taux de change avantageux.

### Désavantages des chèques de voyage

- Ils coûtent 1% de commission supplémentaire.
- Ils doivent être signés deux fois.
- Généralement, il n'est pas possible de les encaisser sans pièce d'identité.
- Ils peuvent uniquement être encaissés par l'acheteur.  
(Exception: chèques de voyage pour deux personnes)
- L'encaissement à l'étranger est parfois lié à des frais supplémentaires.

### A retenir

Le chèque est un papier-valeur qui doit présenter six éléments pour être valable juridiquement. Il est soumis à certains délais de présentation. Si ceux-ci sont écoulés, il y a début de prescription du chèque. Le chèque de voyage est un moyen de paiement sûr pouvant être utilisé dans le monde entier. En cas de perte, les chèques de voyage sont remplacés très rapidement.

### Le capital de fondation

Le capital de fondation d'une société anonyme suisse doit s'élever à au moins 100 000 CHF.

La législation suisse stipule que toute action doit avoir une valeur nominale. Cette dernière doit être d'1 centime au moins.

Valeur nominale d'une action

Au lieu de procéder à une libération en espèces, un actionnaire peut également procéder à un apport en nature (par exemple des machines, véhicules, biens-fonds). Les statuts doivent indiquer l'objet de cet apport, sa valeur et le prix pour lequel il est accepté, ainsi que le nom de l'apporteur et le nombre d'actions qui lui reviennent en échange.

Apports en nature

Lors de la constitution de la société, 20% du capital-actions, toutefois au moins 50 000 CHF, doivent être libérés en espèces sur un compte de consignation d'actions auprès d'une banque suisse. Les actions au porteur doivent être entièrement libérées, les actions nominatives en revanche peuvent être libérées qu'à 20%, l'actionnaire étant connu nommément.

Capital-actions partiellement libéré

### L'inscription au registre du commerce

L'acte de constitution, signé par une personne préposée à la rédaction des actes (par exemple un notaire) et les membres fondateurs, est remis au registre du commerce. Par l'inscription au registre du commerce, la société anonyme acquiert sa personnalité juridique et peut disposer du capital-actions jusqu'alors bloqué sur le compte.

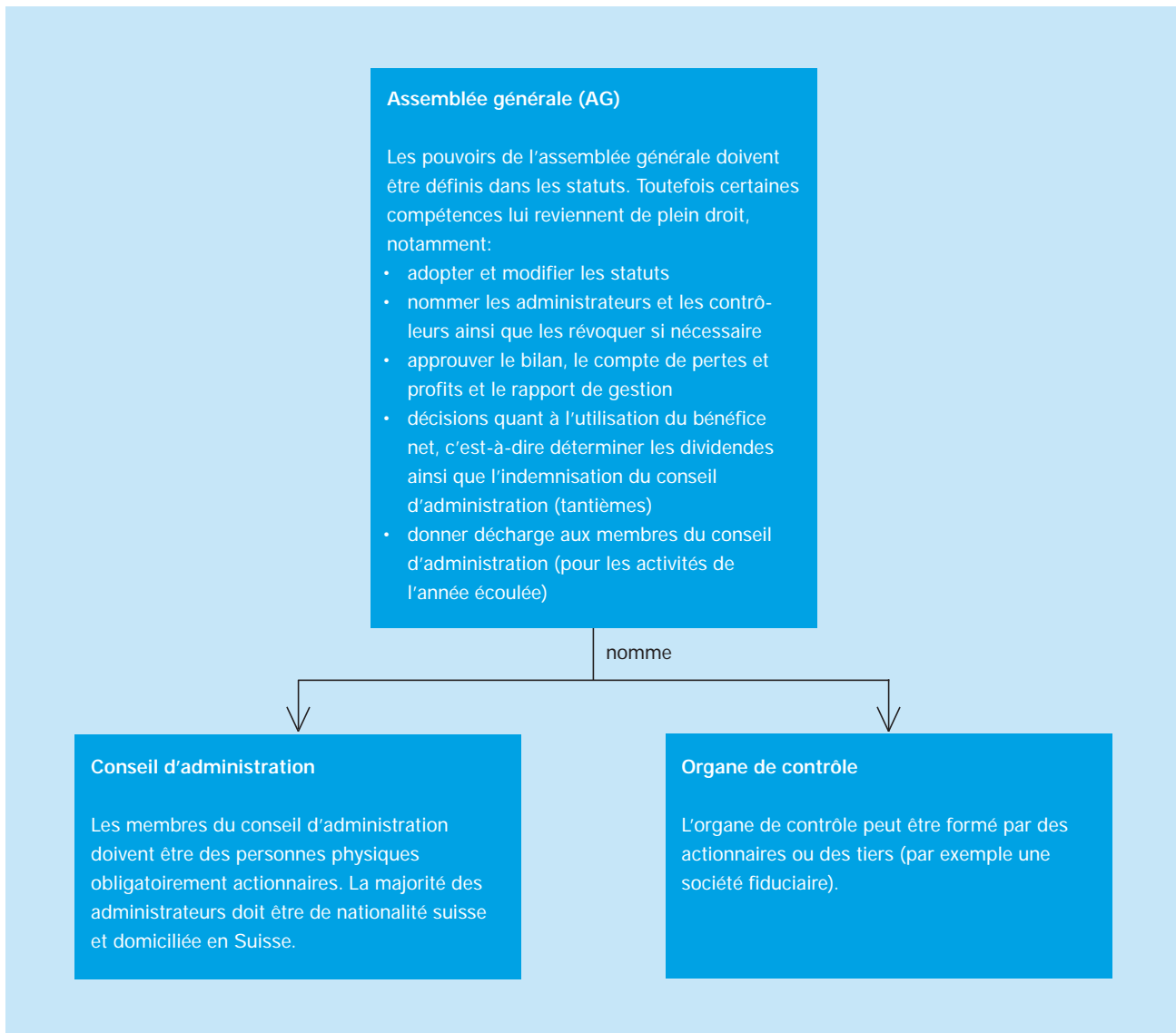
### Extrait du registre du commerce

NATURE JURIDIQUE, NUMEROTATION ET DATES		
Nature juridique	Société anonyme	
Date d'inscription	18 décembre 2000	
Date de radiation		
Date de commencement		
Raison Sociale	Electronica S.A.	
Siège	Lausanne	
Adresse	Chemin du Montétan 23	
Dates des Status	07.07.1996 08.12.2000 (dern. mod.)	
But, observations	But toute activité de services liée à l'informatique, représentation et commerce de services et de biens matériels, conception, réalisation et gestion de tout mandat, placement de personnel hautement qualifié dans les domaines de l'informatique, de la finance, du management des ressources humaines, conseil et assistance en matière de gestion d'entreprise  Précédemment à Genève (FOSC du 22.6.2000, p. 3567)	
Organe de Publicité	Feuille officielle suisse du commerce	
Capital-actions		
Nominal	Libéré	Actions
CHF 100'000	CHF 100'000	100 actions au porteur de CHF 1'000
Apport en nature, reprise de biens, avantages particuliers		
Précédemment à Genève sous la raison sociale Electronica Consulting SA (FOSC du 22.6.2000, p. 3567)		
ADMINISTRATEURS, ORGANE DE REVISION ET PERSONNES AYANT QUALITE POUR SIGNER		
Nom et prénom, origine, domicile	Fonction	Mode de signature
Oberson Roland, de Tramelan, à Epalinges	adm.	signature individuelle
Mandaco S.A., à Morges	réviseur	
Berthod Olivier, de France, à Thonon-les-Bains (F)		procuration individuelle

## 1.2 Les organes d'une société anonyme

Conformément au Code des obligations, chaque société anonyme est régie par trois organes:

- L'assemblée générale des actionnaires
- Le conseil d'administration
- L'organe de contrôle



L'assemblée générale ordinaire se réunit au moins une fois par an dans les six mois qui suivent la clôture des comptes. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée à tout moment, soit par le conseil d'administration, soit par l'organe de contrôle, soit par les actionnaires représentant au moins 10% du capital social.

# Bourse

<b>1. La bourse est une place de négociation</b>	<b>3</b>
1.1 La bourse est un marché	3
1.2 Les caractéristiques des places boursières	3
1.3 Le marché des capitaux	5
1.4 L'importance économique de la bourse	5
<b>2. La SWX Swiss Exchange</b>	<b>7</b>
2.1 Les avantages de la bourse électronique	7
2.2 L'organisation de la SWX Swiss Exchange	8
2.3 Le système de la Bourse	11
2.4 Surveillance du marché	13
<b>3. Le déroulement du négoce</b>	<b>14</b>
3.1 Les principes de la SWX Swiss Exchange	14
3.2 Les types d'ordres	15
3.3 Les règles de matching	16
3.4 L'exécution des ordres	19
3.5 Les revenus et les coûts des opérations boursières	21
3.6 Le décompte de Bourse	22
<b>4. SWX Europe</b>	<b>23</b>
<b>5. Les sources d'informations</b>	<b>25</b>
5.1 Publication de données boursières	25
5.2 Les indices boursiers	27
5.3 Qu'est-ce qui influence les cours?	28
<b>6. Les types d'opérations</b>	<b>31</b>
6.1 Les opérations au comptant	31
6.2 Types d'opérations hors Bourse	31
6.3 Le négoce d'actions non cotées	34
<b>Exercices</b>	<b>36</b>
<b>Solutions des exercices</b>	<b>41</b>
<b>Récapitulation</b>	<b>44</b>

## Objectifs d'apprentissage

Selon le guide méthodique type 2006 de l'Association suisse des banquiers :

- 1.7.12.1 Décrire la bourse et l'organisation boursière
- 1.7.12.2 Expliquer le traitement des ordres de bourse à la SWX
- 1.7.12.3 Réceptionner, enregistrer et transmettre des ordres de bourse relatifs à différents instruments financiers
- 1.7.12.4 Expliquer les indices boursiers
- 1.7.15.1 Prendre position par rapport aux marchés financiers

## Modules d'apprentissage

Sont également disponibles sur ce thème les modules d'apprentissage suivants :

- Introduction
- Etude de cas – les places et les opérations boursières
- Quiz

## Documentation

- Tarif de courtage de votre banque
- Cote actuelle des valeurs mobilières
- Pages boursières d'un quotidien

## Autres informations

Des informations actuelles complémentaires sont disponibles sur Internet :

↳ [www.bankingtoday.ch](http://www.bankingtoday.ch)

### 2.1 Les avantages de la bourse électronique

La SWX Swiss Exchange a été la première bourse entièrement électronique du monde de son genre et a été réalisée selon les principes les plus modernes sous forme d'un réseau d'ordinateurs. Les agents de change procèdent à leurs opérations sur des écrans d'ordinateurs installés dans les banques.



La bourse électronique offre des avantages importants.

#### **Davantage de liquidité**

Par liquidité on entend, à la bourse, l'assurance pour un vendeur de toujours trouver un acheteur. Les investisseurs réalisent leurs achats et leurs ventes là où ils obtiennent la plus grande sécurité. Une bourse avec une taille importante fait que sa liquidité augmente et par là même son attrait aux yeux des investisseurs et des entreprises.

#### **Négoce permanent de tous les titres**

A la SWX Swiss Exchange tous les titres peuvent être négociés en quantité illimitée durant toute la durée d'ouverture de la bourse. Ceci est important afin de pouvoir réagir à tout moment à des changements de situation sur le marché.

#### **Une plus grande transparence**

Dans chaque bourse et son environnement sont générées nombre d'informations: cours payés, volumes négociés, cours acheteurs et cours vendeurs etc. La publication de ces informations (transparence du marché) est d'une importance capitale pour tous les opérateurs, qu'ils soient agents de change (courtiers) ou investisseurs. Grâce à la SWX Swiss Exchange, le volume global de l'offre et de la demande négocié à la bourse est visible. Les prix sont déterminés selon des règles claires et faciles à comprendre (cf. chapitre 3.3). Les membres sont tenus d'annoncer toutes les opérations réalisées hors Bourse (obligation de reporting). Cela permet d'avoir un marché visible dans sa totalité et de disposer de tous les cours payés et volumes négociés. Ainsi courtiers et investisseurs sont mieux informés et peuvent prendre leurs décisions en connaissance de cause.

#### **Des coûts de transaction moindres**

Les investisseurs attachent beaucoup d'importance aux frais de transaction (cf. chapitre 3.5). Plus ces derniers seront bas, plus ils seront tentés d'effectuer leurs opérations sur papiers-valeurs à cette bourse. La bourse électronique permet de rationaliser des procédures et de diminuer ainsi les frais de transaction. Les banques peuvent faire profiter leurs clients de ces économies de coûts, et permettent aussi de maintenir l'attrait de la place financière suisse aux yeux des investisseurs.

## 2.2 L'organisation de la SWX Swiss Exchange

La SWX Swiss Exchange est une société anonyme du SWX Group, auquel appartiennent également la bourse SWX Europe de Londres ainsi que d'autres sociétés. L'association SWX Swiss Exchange, qui regroupe 55 établissements, est l'actionnaire unique du SWX Group. A l'heure actuelle, plus d'une centaine de banques et d'instituts financiers sont rattachés aux bourses SWX et SWX Europe.

En Suisse, les opérations boursières sont réglementées par la loi fédérale sur les bourses et le commerce de valeurs mobilières (LBVM). La commission fédérale des banques (CFB) – à partir de 2009, l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers (FINMA) – supervise les bourses et le négoce de valeurs mobilières. Mais pour le reste, la surveillance du marché relève de la responsabilité de la SWX Swiss Exchange (autorégulation). Il est du propre intérêt de la bourse et de ses membres d'avoir un marché équitable et organisé.



La surveillance du marché

### La plate-forme SWX

Le système de la bourse se compose d'une plate-forme régie par les ordres (par exemple pour les titres de participation, les obligations et les Exchange Traded Funds) et d'une plate-forme régie par les cours (« quotes ») (par exemple pour les warrants et les produits structurés). Les données de cette leçon se réfèrent à la plate-forme régie par les ordres.

### Les heures de négoce à la SWX Swiss Exchange

A la SWX, une journée de négoce s'organise comme suit:

1. Préouverture (Pre-Opening)
2. Ouverture (Opening)
3. Marché permanent (Continuous Trading)
4. Clôture du marché (Closing Auction)
5. Clôture du négoce (Closing)

Le négoce boursier s'effectue du lundi au vendredi.

## Journée de négoce à la SWX Swiss Exchange

06.00	Lancement du système de la bourse
	Préouverture
08.30	Emprunts de la Confédération
09.00	Actions, fonds de placement et Exchange Traded Funds (ETF)
09.15	Droits de souscription
09.30	Credit Linked Notes, Bond Linked Notes, tous les emprunts (sauf les emprunts de la Confédération)
17.00	Clôture : Tous les emprunts, Credit Linked Notes, Bond Linked Notes, ETF sur les emprunts de la Confédération
17.20	Clôture de marché (Closing Auction) : Actions et ETF (sauf ETF sur emprunts de la Confédération), fonds de placement
17.30	Clôture : Actions et ETF (sauf ETF sur emprunts de la Confédération), droits de souscription, fonds de placement
22.00	Fermeture du système de la bourse

### La préouverture

La préouverture va de 6h00 à l'ouverture, puis de la clôture du marché (17h30) à 22h00. Durant cette période, le courtier s'informe de la situation sur le marché, ajuste sa position, met au point sa stratégie pour la journée et saisit des ordres.

### Ouverture

L'ouverture a lieu séparément pour chaque segment de marché.

- 8h30 Ouverture pour les emprunts de la Confédération
- 9h00 Ouverture pour les actions (suisses et étrangères), fonds de placement, Exchange Traded Funds
- 9h15 Ouverture pour les options et les droits de souscription
- 9h30 Ouverture pour les autres obligations (suisses et étrangères) et les dérivés sur taux d'intérêt.

### Le marché permanent

Durant le marché permanent, tous les ordres enregistrés sont immédiatement exécutés selon des règles précises (règles de matching, cf. chapitre 3.3) dans la mesure où il existe une contrepartie. Les transactions en résultant sont immédiatement rendus publics par l'intermédiaire du Swiss Market Feed avec indication de leur prix d'exécution et du volume de la transaction. L'ensemble des titres peut être traité en permanence. L'agent de change suit minute après minute l'évolution du marché sur son écran d'ordinateur afin de réagir aussi rapidement que possible aux changements.

Les titres SMI/SLI sont négociés en premier lieu à la SWX Europe à Londres.

Si une situation exceptionnelle ou un événement particulier devait engendrer de fortes fluctuations des cours, un stop trading est imposé. Selon le règlement, le négoce d'obligations et de la majeure partie des actions est interrompu pour une durée fixée par la bourse dès que le cours diffère de 2 % ou plus du prix de référence. Pour certains titres du SMI (par exemple ABB, Crédit Suisse), une interruption de 5 minutes a lieu dès que l'on enregistre une variation de 0,75 % ou 1,5 %.

Stop trading

#### **Fixing de clôture (seulement pour les titres de participation)**

Afin de déterminer les cours de clôture du jour, la SWX Swiss Exchange procède de 17h20 à 17h30 à une clôture du marché (Closing Auction) pour tous les titres de participation traités à la SWX, y compris les fonds de placement.

Closing auction

#### **Clôture du négoce**

A la fin de la journée de négoce, la conciliation des ordres est suspendue en tenant compte du fixing de clôture et la préouverture de la journée de bourse suivante commence avec le premier calcul du cours d'ouverture théorique.

Après la clôture du négoce, tous les titres repassent en mode de préouverture et le cours théorique d'ouverture est constamment recalculé.

#### **Admission des valeurs mobilières sur le marché boursier**

Pour être négociées à la SWX Swiss Exchange, les valeurs mobilières doivent satisfaire à des exigences particulières. Ces exigences sont consignées dans le règlement de cotation (règlement d'admission). Son objectif est d'offrir aux émetteurs, dans la mesure du possible, un libre et même accès à la SWX et d'assurer aux investisseurs la meilleure transparence possible en ce qui concerne les émetteurs et les valeurs mobilières (papiers-valeurs). Pour être coté au segment principal de la SWX Swiss Exchange, le capital propre figurant au bilan doit s'élever au minimum à 25 millions CHF. Sinon les titres peuvent être cotés dans le segment SWX Local Caps. Le capital propre minimal y est de 2,5 millions CHF. L'instance d'admission décide de l'admission. Elle veille également à ce que les émetteurs respectent leurs devoirs et obligations pendant la cotation.

Pour poursuivre le négoce de leurs valeurs mobilières, les émetteurs doivent se conformer à certaines obligations, parmi lesquelles le respect de normes comptables reconnues, des devoirs d'annonce ou de la publicité des participations. La SWX veille au respect de ces obligations.



Matching

### 3.5 Les revenus et les coûts des opérations boursières

Les commissions et taxes suivantes sont prélevées sur les opérations boursières:

#### **Courtage**

L'exécution des ordres de bourse fait partie des prestations de services d'une banque (opérations hors bilan). Elle facture à ses clients pour tout achat ou vente de titres une commission: le courtage. Les taux de courtage sont fixés individuellement par chaque banque. Il existe le plus souvent une commission minimum, les autres taux étant ensuite calculés de façon dégressive (décroissante). Cela signifie que plus le volume d'achat ou de vente d'un client est grand, plus le pourcentage des frais de courtage est faible.

Opérations hors bilan

#### **Timbre fédéral (droit de timbre de négociation)**

Lors de l'achat, de la vente ou du transfert de propriété de titres imposables (actions, obligations, etc.), une taxe doit être versée si l'un des contractants ou des intermédiaires est un commerçant de titres.

Le taux de la taxe s'élève à :

- 0.75‰ par partie contractante pour les titres suisses
- 1.50‰ par partie contractante pour les titres étrangers

Des régimes spéciaux sont appliqués aux parties contractantes suisses et étrangères.

Le commerçant de titres verse ces taxes à l'Administration fédérale des contributions à Berne.

#### **Taxe boursière SWX Swiss Exchange**

Une taxe boursière est également facturée au client pour toute transaction. La banque verse cette taxe à la SWX Swiss Exchange. Le 1er avril 2008, la SWX a introduit un nouveau modèle de taxes. Chaque segment de produit a désormais son tarif de négoce spécifique, composé d'une taxe de transaction (entre 1 et 1.50 CHF) et d'une taxe «ad valorem» variant en fonction du chiffre d'affaires (entre 0.50 et 150 CHF).

Toutes les taxes et commissions doivent être payées par les deux parties, à savoir aussi bien par l'acheteur que par le vendeur.

#### **A retenir**

Les ordres de bourse peuvent être passés comme ordres limités ou ordres au mieux. Les ordres sont saisis dans le système des négociants, puis regroupés selon les règles de matching. Les cours sont ensuite appliqués. Une commission (le courtage) et des taxes sont prélevées sur les transactions boursières.



### SWX Europe: la bourse helvético-britannique des blue chips

SWX Europe est une filiale à cent pour cent de la SWX Swiss Exchange. Elle est la première bourse à permettre le négoce des titres et fonds cotés en bourse (Exchange Traded Funds, ETF) leaders en Europe.

Tous les titres SMI/SLI sont négociés à SWX Europe.

### Système de négoce

SWX Europe est une Bourse entièrement électronique qui permet d'effectuer les transactions automatiquement et sans faille. Le négoce se déroule à l'aide de la même plate-forme que pour la SWX Swiss Exchange et permet d'accéder à plusieurs systèmes de clearing et settlement, ce qui facilite énormément le travail des courtiers, vu que le commerce traditionnel de titres étrangers demande de nombreuses opérations intermédiaires. Avec SWX Europe, les transactions sur titres peuvent être négociées, comptabilisées et effectuées irrévocablement par un simple clic de souris.

### Comparaison entre SWX Swiss Exchange et SWX Europe

	SWX Swiss Exchange	SWX Europe
Nature juridique	Société anonyme	Société anonyme
Siège	Zurich (Suisse)	Londres (Grande-Bretagne)
Droit	Droit suisse	Droit britannique
Surveillance	Commission fédérale des banques	Autorité de contrôle britannique
Titres négociés	Tous les titres à l'exception des titres SMI/SLI	Titres SMI/SLI, blue chips pan-européens, Exchange Traded Funds

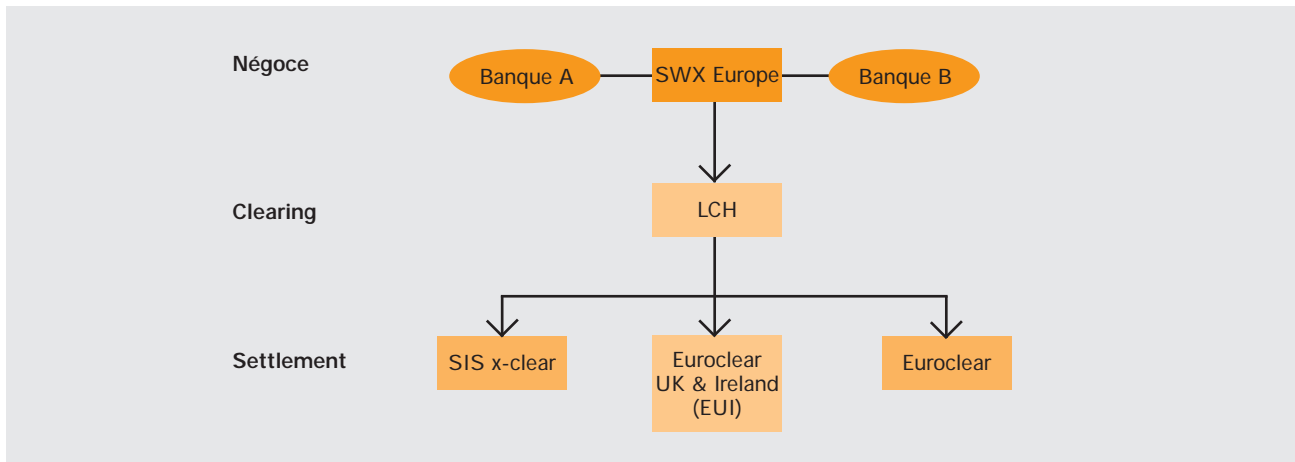
### Déroulement du négoce sur titres

Le clearing se fait via une contrepartie centrale – LCH.Clearnet en Angleterre ou SIS x-clear AG en Suisse.

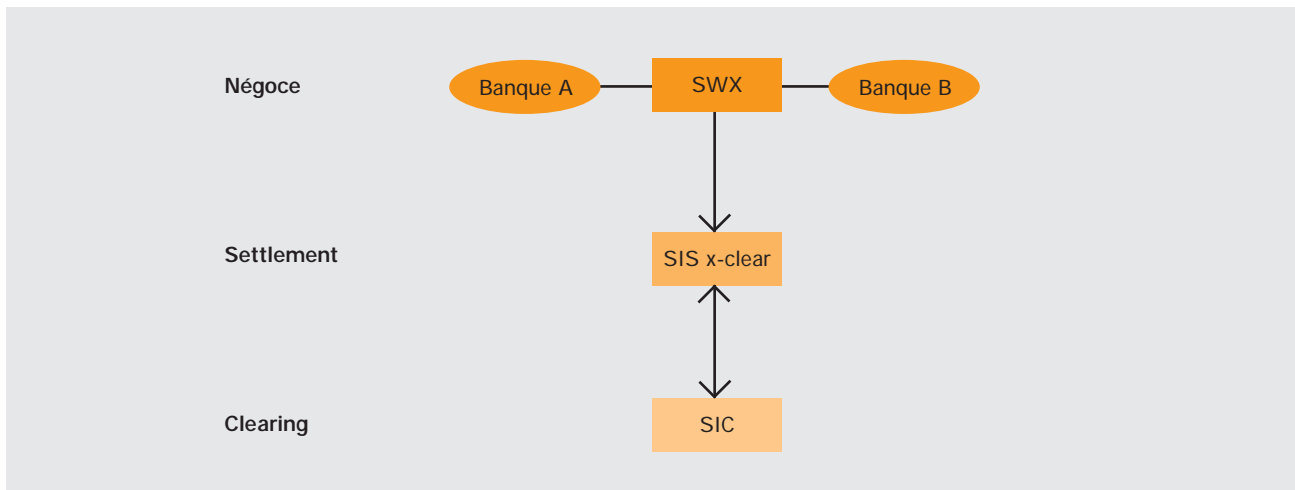
Une contrepartie centrale est une institution de compensation spécialisée qui facilite le négoce de titres de par sa position intermédiaire entre les acheteurs et les vendeurs et qui veille à ce que l'échange d'argent et de titres se fasse d'une manière souple et efficace, avec un risque de contrepartie réduit au minimum. Un autre atout du système réside dans le fait que l'acheteur et le vendeur restent inconnus.

Les processus post-transactionnels sont standardisés, permettant ainsi une diminution des coûts d'exploitation. Pour le Settlement, les participants peuvent choisir entre les trois organisations SIS x-clear, Euroclear UK & Ireland (EUI) et Euroclear.

### Déroulement du négoce sur titres à SWX Europe



### Déroulement du négoce sur titres à SWX



#### SWX Europe offre quelques avantages

- Négoce direct des titres des plus importants indices européens à une seule bourse, avec un seul règlement et un environnement de réglementation homogène.
- Carnet de commandes électronique anonyme.
- Utilisation de la plate-forme commerciale du SWX Swiss Exchange pour négocier des actions européennes.
- Système entièrement intégré pour le commerce transfrontalier, y compris le clearing (compensation) et le settlement (liquidation) ainsi qu'une contrepartie centrale (déroulement complet de A à Z par simple clic de souris!)
- Potentiel important d'économies de coûts.
- Le commerce peut se faire en plusieurs monnaies.

Les cours des obligations sont exprimés en pourcentage de la valeur nominale. On parle à cette occasion de «pair» lorsque le cours est coté à 100% de la valeur nominale. Pour les cours dépassant 100% on parle de cours «au-dessus du pair», pour les cours inférieurs à 100% on parle de cours «au-dessous du pair».

**Exemple:**

3<sup>3</sup>/<sub>4</sub>% Ville de Berne 96/2007: 105.50 %  
Cette cotation signifie que l'acheteur paie pour cette obligation 10 550 CHF pour une valeur nominale de 10 000 CHF.

## 5.2 Les indices boursiers

Les prix des biens de consommation, des biens immobiliers, des matières premières, des papiers-valeurs etc. ne cessent de changer. Il est facile de suivre les variations des prix de certains produits tels que le pain ou l'essence. Il est par contre difficile de percevoir l'évolution des prix d'un grand nombre de biens. C'est la raison pour laquelle on recense, en économie, les évolutions les plus différentes par des chiffres sous forme d'indices. Le plus connu est l'indice des prix à la consommation qui permet de saisir l'évolution des prix d'un ensemble précis de biens et de prestations de services.

Il en va de même à la bourse. Là aussi les acteurs du marché veulent être informés des évolutions des prix des titres négociés. C'est ainsi que différents indices d'actions ou d'obligations sont calculés en permanence ou de façon périodique, renseignant sur l'évolution des cours des titres de participation et des titres de créance.

L'indice permet à l'investisseur de déceler d'un seul coup d'oeil les tendances de tout un marché (ou de certaines branches de ce marché).

↳ [www.bankingtoday.ch](http://www.bankingtoday.ch)



Les sociétés cotées à la SWX Swiss Exchange sont attribuées à différents indices. Quelques exemples:

### Swiss Performance Index (SPI)

Le SPI regroupe tous les titres de participation de sociétés domiciliées en Suisse ou dans la principauté du Liechtenstein cotées à la SWX Swiss Exchange, présentant un free-float minimum de 20 % et n'étant pas des sociétés d'investissement. Le SPI comporte différents sous-indices (p. ex. spécifiques à la branche).

Base: 1er juin 1987; 1000 points

Aujourd'hui:

env. \_\_\_\_\_ points

### Swiss Leader Index (SLI)

Le SLI comprend les 30 actions suisses vedettes les plus liquides de l'index général du marché SPI.

Base: 30 décembre 1999 ; 1000 points

Aujourd'hui:

env. \_\_\_\_\_ points

### Swiss Market Index (SMI)

Le SMI compte les 20 titres suisses vedettes les plus liquides (blue chips) du SPI. Représentatifs du marché suisse, les indices de la famille SMI offrent une base idéale pour de nombreux produits financiers tels que les options, les futures ou les ETF.

Base: 30 juin 1988; 1500 points

Aujourd'hui:

env. \_\_\_\_\_ points

### Swiss Bond Index (SBI)

La famille des indices SBI est la référence pour les portefeuilles d'obligations suisses. Elle est divisée en deux segments:

- Un segment domestique suisse (Swiss Bond Index Domestic)
- Un segment étranger (Swiss Bond Index Foreign)

### Indice Dow Jones

Il s'agit du plus important indice d'actions aux Etats-Unis. Il existe depuis 1896 et est calculé par la maison d'édition Dow Jones toutes les demi-heures durant la séance boursière. Il est évalué à partir de trois indices partiels (transports, industries et services publics). On assimile souvent l'indice industriel à l'indice Dow Jones général, parce qu'il est très important. L'indice «industries» ne comprend que 30 titres pondérés, cependant pas par leur capitalisation boursière. Malgré tout il reflète très justement la tendance boursière générale.

Base: 26 mai 1896; 26 points

Aujourd'hui:

env. \_\_\_\_\_ points

### Les plus importants indices internationaux

Bourse	Indice	Situation au 30.4.2000	Niveau actuel le
SWX Swiss Exchange	SMI	7427.00	
New York	Dow Jones	10892.76	
Nasdaq	Nasdaq Composite	3827.90	
Londres	FTSE 100	6327.40	
Bourse allemande	DAX (Deutscher Aktienindex)	7414.68	
Paris	CAC 40	6420.72	
Bourses européennes	STOXX 50	5303.95	
Tokyo	Nikkei	17973.70	
Hongkong	Hang Seng	15519.30	

- Exercice: Relevez dans un quotidien le niveau actuel de ces indices boursiers

### 5.3 Qu'est-ce qui influence les cours?

Quels sont les motifs qui font qu'une personne achète ou vende des papiers-valeurs? Outre les risques que cela comporte, le motif principal est que l'on escompte un rendement ou un bénéfice.

Si, en fonction de certaines influences, le taux de rendement augmente et que la possibilité de gain s'accroît, cela entraîne une augmentation de la demande d'actions qui devient plus forte que l'offre. Sur le marché, les cours montent. Le marché s'équilibre dès qu'un nombre suffisant de vendeurs a vendu ses titres à un cours plus élevé que le prix d'achat. Si, au contraire, le taux de rendement et la possibilité de gain diminuent, l'offre d'actions est plus importante que la demande, et les cours baissent en conséquence. Si la baisse des cours est très importante, la perspective de gain futur aidant, il peut y avoir tout à coup à nouveau plus d'acheteurs que de vendeurs sur le marché. Et les cours remontent.

Nous devons nous poser la question suivante: qu'est-ce qui fait augmenter ou diminuer la perspective de rendement ou de gain?

On peut approximativement répartir toutes ces influences comme suit:

#### **Des facteurs de gestion d'entreprise**

L'entreprise influence l'attente de rendement ou de bénéfice par:

- ses produits et prestations de services
- la compétence du management
- le niveau et l'efficacité de son organisation
- sa situation financière
- la qualité du personnel
- son attitude vis-à-vis des actionnaires

#### **Des facteurs d'économie nationale**

La situation économique générale influence l'attente de rendement ou de bénéfice par le biais de:

- la situation conjoncturelle
- le niveau général des taux d'intérêts
- la situation monétaire
- les nouvelles technologies
- la situation dans la branche concernée

#### **Des facteurs politiques**

Les pouvoirs publics influencent l'attente de rendement ou de bénéfice par:

- les impôts (stratégies fiscales, nouveaux impôts)
- les restrictions (contingentements et blocage des prix)
- la législation
- le budget national
- les commandes de la Confédération (par exemple de nouvelles lignes ferroviaires)

#### **Des facteurs d'influence particuliers**

Le comportement irrationnel des gens influence l'attente de rendement ou de bénéfice. Exemples:

- une tendance générale à la hausse ou à la baisse
- l'investisseur a le sentiment que l'avenir est incertain et se laisse influencer parce qu'il ne dispose pas de connaissances suffisantes
- l'investisseur veut gagner de l'argent, c'est pourquoi il achète des papiers-valeurs en bourse malgré une forte hausse des cours
- le même investisseur veut aussi réaliser des bénéfices et vend des papiers-valeurs



Concernant les obligations, ce sont les mêmes facteurs qui influencent les cours. Le niveau des taux d'intérêt sur le marché des capitaux est celui qui joue le plus grand rôle. Des emprunts à taux d'intérêt fixe ont un cours en baisse quand le niveau des taux d'intérêts augmente sur le marché des capitaux. Inversement, les cours des emprunts augmentent quand le niveau des taux d'intérêts diminue sur le marché des capitaux. Tous les emprunts de même nature cotés en bourse doivent en effet rapporter presque autant qu'une nouvelle émission au pair. Les cours des emprunts fluctuent moins que ceux des actions. La rai-

son en est que le taux d'intérêt des obligations est convenu fermement à l'émission et que les résultats réalisés par la société n'ont qu'un effet secondaire sur le cours d'obligation. En outre, les obligations sont en règle générale remboursées au pair à l'échéance.

Comment les facteurs suivants influencent-ils la demande et l'offre d'actions de la banque suisse X?

	Demande	
	augmente	baisse
La banque augmente son dividende qui passe à 18%	X	
Standard & Poor's et Moody's modifient le rating de la banque X qui passe de AAA à AA.		X
Baisse des taux d'intérêts sur le marché des capitaux	X	

**A retenir**

Toutes les opérations conclues en bourse sont publiées sous forme électronique et imprimée. Les indices boursiers calculés permettent de déceler les tendances du marché.

**16. Pourquoi les crédits marchandises ne devraient-ils être octroyés qu'à court terme?**

Les crédits marchandises ne doivent être octroyés qu'à court terme parce que les marchandises acceptées en nantissement peuvent rapidement perdre de leur valeur (par exemple à cause du progrès technique).

**17. Quelles sont les marchandises qui conviennent bien au nantissement dans le cadre d'un crédit marchandises?**

Les marchandises pour lesquelles il existe un marché:

- Les matières premières
- Les combustibles
- Les denrées alimentaires peu périssables

**18. Quels sont les risques d'un crédit marchandises?**

Dans un crédit marchandises, il faut tenir compte des risques suivants:

- Conditions de réalisation difficiles (selon le marché)
- Les marchandises nanties peuvent perdre rapidement leur valeur ou leur qualité.
- Selon le genre de marchandises, difficultés d'estimation de la valeur
- Réalisation de la marchandise par le client sans l'accord de la banque

**19. Citez quelques biens pour lesquels on peut envisager un financement avec réserve de propriété.**

Véhicules, machines.

**20. Pourquoi est-il superflu d'envoyer une notification pour un crédit avec réserve de propriété?**

Dans le cas d'un crédit avec réserve de propriété, une notification est superflue parce que le débiteur de la créance cédée est la même personne que l'emprunteur.

**21. Quand la caution d'un cautionnement solidaire peut-elle être poursuivie?**

La caution est le premier responsable, c'est-à-dire que la banque peut poursuivre la caution dès que l'emprunteur est en retard dans ses paiements (retard de paiement et sommation sans résultat).

**22. Quelles sont les prescriptions de forme à respecter impérativement pour les cautionnements suivants?**

**a) Monsieur Henri Jaccard, instituteur, marié, veut s'engager comme caution solidaire pour un montant de 5000 CHF.**

acte authentique (montant de plus de 2000 CHF)  
consentement de la conjointe

**b) Madame Claudine Vionnet, vice-présidente d'une SA, mariée, veut cautionner un crédit de 18 000 CHF.**

acte authentique (montant de plus de 2000 CHF)  
consentement du conjoint

**c) La société Girod SARL est disposée à se porter caution pour un de ses partenaires pour un crédit de 27 000 CHF.**

forme écrite simple

**23. Quand prend fin en principe un cautionnement?**

- lorsque la dette principale disparaît
- lorsque la caution dénonce le contrat (dans la mesure où la dette principale n'est pas encore encourue)
- lorsque le délai prévu par la loi expire
- lorsque le délai convenu expire
- en cas de décès de la caution, si la succession n'est pas acceptée.

**24. Martin Amiet est caution pour Charles Gautier, à qui notre banque a accordé un crédit contre cautionnement. Martin Amiet se présente aujourd'hui à la banque et demande le montant actuel de la créance qu'il a cautionnée. La banque donne-t-elle l'information? Justifiez votre réponse!**

Oui. La banque doit renseigner la caution si celle-ci le désire dans la mesure où il existe une créance de la banque car la caution répond aussi de la dette. La banque ne donnera toutefois aucun renseignement sur les avoirs en compte et les mouvements de compte.

**25. Comparez le montant maximal du cautionnement et le montant du crédit pour le crédit contre cautionnement.**

Indépendamment de la forme de cautionnement, la responsabilité de la caution est limitée au montant maximal indiqué dans le contrat de cautionnement. Peuvent être compris dans ce contrat: la dette principale, un intérêt annuel échu et courant et les frais de poursuites. Les banques tiennent compte de cela en calculant le plus souvent un montant de cautionnement supérieur de 20% au montant du crédit.

**26. Définissez la notion de crédit en blanc!**

Le crédit en blanc est un crédit sans garantie particulière dans lequel le débiteur répond du remboursement avec toute sa fortune.

**27. Quel est le but de ce crédit?**

Le but de ce crédit est de financer l'actif circulant et l'actif immobilisé. Le crédit en blanc est en général un crédit d'exploitation ou un crédit d'investissement.

**28. Quelle limite de crédit non couvert accordez-vous à la maison A. Marchand SA, peinture, Vevey, sur la base de ses fonds propres:**

Bilan			
Actif	CHF	Passif	CHF
caisse/poste	6 000	débiteurs	20 000
créanciers	39 000	banque (couvert)	10 000
stocks marchandises	28 000	hypothèques	150 000
biens mobiliers	12 000	capital actions	50 000
biens immobiliers	210 000	réserves	65 000
<b>Actifs total</b>	<b>295 000</b>	<b>Passifs total</b>	<b>295 000</b>

**a) Déterminez le montant du crédit!**

30 à 40% du capital propre constaté, plus les réserves latentes, soit 34 500 CHF à 46 000 CHF.

fonds propres apparents = capital actions 50 000 CHF + réserves 65 000 CHF = 115 000 CHF

fonds propres apparents	115 000 CHF
réserves latentes	<u>0 CHF</u>
<b>total</b>	<b><u>115 000 CHF</u></b>

**b) Justifiez votre décision!**

Il faut également tenir compte du fait qu'il existe déjà un crédit (même s'il est couvert), voilà pourquoi la limite du crédit est fixée à seulement 30 000 CHF.

**29. Pourquoi l'examen de la solvabilité a-t-il tant d'importance avant l'octroi d'un crédit en blanc?**

L'examen de la solvabilité est particulièrement important en cas de crédit en blanc parce qu'il s'agit d'un crédit non couvert. La garantie la plus importante pour la banque est donc la solvabilité et la volonté de payer de l'emprunteur.

# 1. Leasing (crédit-bail)

Le leasing (de l'anglais to lease) signifie pour ainsi dire céder, contre rémunération, un droit d'usage sur des biens d'investissement ou des biens de consommation durables. Pour utiliser ces biens, l'emprunteur paie régulièrement une redevance de crédit-bail (intérêts et amortissement).

Pour pouvoir exercer une activité économique, il est presque toujours indispensable de disposer de machines, d'ateliers de production, de véhicules etc. appropriés. Peu importe qui est propriétaire de ces biens, ce qui compte, c'est de pouvoir les utiliser. C'est l'idée qui est à la base de l'opération de leasing.

On peut, en principe, acheter des biens de consommation durables (voitures particulières, appareils ménagers, meubles par exemple) ou des biens d'investissement ou d'équipement (biens mobiliers: véhicules utilitaires, machines; biens immobiliers: usines, bâtiments administratifs, installations de téléski) soit avec des fonds propres, soit avec des fonds de tiers (crédit bancaire, obligation par exemple). Depuis le milieu des années 50, le leasing ou crédit-bail a également peu à peu pris pied en Suisse et constitue aujourd'hui la troisième possibilité d'achat.



Le tableau suivant montre les différentes caractéristiques des cas de leasing, location / bail et achat. Il saute immédiatement aux yeux que la périphrase «location / bail» parfois utilisée pour parler du leasing laisse à désirer.

Caractéristiques	Leasing	Location / Bail	Achat
<b>Nature / But</b>	Cession d'un droit d'usage à durée déterminée	Cession d'un droit d'usage à durée déterminée	Achat au comptant ou sur facture
<b>Acquisition de la propriété</b>	Aucune intention de transfert ou d'acquisition de la propriété au moment de la conclusion du contrat*)	Aucune intention de transfert ou d'acquisition de la propriété au moment de la conclusion du contrat	Intention de transfert ou d'acquisition de la propriété au moment de la conclusion du contrat
<b>Transfert de la propriété</b>	Peut donner accès à la propriété à expiration du contrat	Ne donne pas accès à la propriété (à l'exception par exemple du droit de préemption pour des terrains donnés en location)	Donne accès à la propriété avec la remise de l'objet de l'achat ou l'inscription au registre foncier
<b>Base juridique</b>	Diverses dispositions de la commande, du contrat de location et de la loi sur le crédit à la consommation sont appliquées.	CO 253ss	CO 184ss
<b>Acompte</b>	Il est habituel de verser un acompte pour les biens de consommation.		
<b>Durée</b>	En principe durée ferme	En règle générale, durée non déterminée et résiliable	
<b>Stabilité des versements périodiques</b>	Versements fermes	Ajustement du loyer possible	
<b>Liquidité</b>	Non nécessaire ou dans un cadre très limité	Non nécessaire ou dans un cadre très limité	Nécessaire

\*) Si l'intention de transfert de la propriété était exprimée dans le contrat de leasing, il s'agirait alors d'un contrat d'achat à tempérament.

## 3. Financements à l'exportation

Les banques proposent les prestations suivantes pour l'exécution et le financement d'opérations d'exportation:

- Accréditif et encaissement documentaire
- Factoring
- Crédit à l'exportation avec Assurance suisse contre les risques à l'exportation (ASRE)
- Crédit financier à l'exportation (pour la tranche non couverte par l'ASRE)



### 3.1 Risques à l'exportation

La vente de marchandises et de prestations de services à des clients étrangers comprend des risques supplémentaires et plus importants que pour les ventes nationales.

**Les principaux risques dans le commerce international sont:**

- le risque de transfert (difficultés de transfert, moratoires, à savoir une cessation de paiement décrétée par l'Etat)
- le risque de ducroire de débiteurs privés
- le risque de ducroire auprès de la caution (insolvabilité ou refus de paiement de collectivités publiques ayant garanti la solvabilité d'un importateur privé)
- le risque politique (disparition, endommagement ou saisie de la marchandise en raison d'événements politiques, par exemple une guerre, un putsch)
- le risque de fabrication (impossibilité ou non-exigibilité de la livraison, par exemple en cas de longs délais de livraison, lorsque le nouveau gouvernement ne veut pas la marchandise)
- les risques de change



En raison de ces risques et de la concurrence internationale, les exportateurs ont besoin du soutien des banques et des organes étatiques.

### 3.2 Crédit à l'exportation

Le crédit à l'exportation est un crédit pour le financement à court, moyen et long terme de l'exportation de biens de consommation et de biens d'investissement ainsi que de prestations de services.

La circulation internationale des marchandises et des services est d'une grande importance pour la Suisse. La bonne qualité et le prix des marchandises ainsi que les conditions de paiement octroyées aux acheteurs jouent un grand rôle pour la compétitivité de l'industrie suisse d'exportation. Les acheteurs étrangers souhaitent souvent des délais de paiement longs et un acquittement de la dette par versements périodiques. Avec le crédit à l'exportation d'une banque suisse, l'exportateur peut mieux satisfaire aux désirs de ses clients.

#### Crédit acheteur

Le crédit acheteur est un crédit octroyé à l'importateur étranger pour financer les livraisons et les services d'exportateurs suisses. Le crédit acheteur est courant pour les projets de grande envergure et sur une assez longue durée.

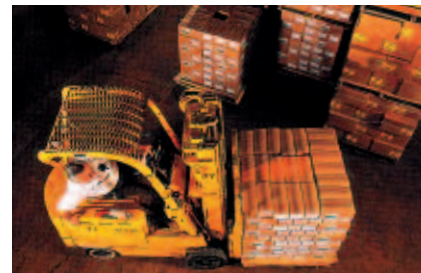
Montants plus élevés,  
durées plus longues

La banque de l'exportateur suisse négocie directement avec l'importateur et conclut un contrat correspondant.

En même temps, la banque octroyant le crédit règle, dans un contrat séparé conclu avec l'exportateur, la prise en charge des différents risques. La banque exige, entre autres, la cession des droits découlant de l'ASRE.

#### Crédit fournisseur

Le crédit fournisseur est un crédit octroyé à l'exportateur suisse pour surmonter le laps de temps entre l'expédition de la marchandise et le paiement intégral par l'acheteur étranger.



Montants moins élevés,  
durées plus courtes

Dans le cas du crédit fournisseur, l'exportateur intervient en qualité de prêteur, c'est-à-dire il est d'accord avec un délai de paiement plus long. C'est seulement en raison de ce prolongement du délai de crédit qu'ont lieu de nombreuses opérations. Si l'exportateur ne peut pas financer cette avance avec ses propres fonds liquides, il va s'adresser à sa banque. La banque exige de l'exportateur qu'il lui cède sa créance ainsi que les droits découlant de l'ASRE.

Contrairement au crédit acheteur, le crédit fournisseur est le plus souvent accordé pour des montants moins élevés et des durées plus courtes.

1. Citez les avantages du leasing par rapport à un financement traditionnel pour le preneur de leasing!

---

---

---

2. Le factoring ne comprend pas seulement la cession de débiteurs. Quels fonctions peuvent également être inclus?

---

---

---

---

3. Citez les principaux risques liés à l'exportation!

---

---

---

---

---

---

---

4. Quelles sont les conditions à remplir pour obtenir la couverture de l'ASRE?

---

---

---

5. Quel est le but de la garantie bancaire?

---

---

---

6. Quelle est la prestation (tâche) de la banque dans le cas d'une garantie bancaire?

---

---

---

7. En quoi se différencient le cautionnement et la garantie bancaire?

cautionnement: \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

garantie bancaire: \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

8. Quelles sont les garanties habituelles dans le commerce international?

---

---

---

---

9. Quelle est la rémunération de la banque lors de l'octroi d'un crédit contre cautionnement?

---

---

---

10. Sous quel poste les garanties bancaires sont-elles inscrites au bilan?

---

---

---

11. Quelles sont les parties qui participent à un accréditif?

---

---

---

1. **Citez les avantages du leasing par rapport à un financement traditionnel pour le preneur de leasing!**
  - Il peut procéder à des investissements sans devoir utiliser pour cela des fonds propres ou des fonds de tiers.
  - Il peut mieux s'adapter au progrès technologique.
  - Il peut se prémunir contre le risque de réparation.
  
2. **Le factoring ne comprend pas seulement la cession de débiteurs. Quels fonctions peuvent également être inclus?**
  - financement des ventes
  - comptabilité débiteurs, procédures de rappel, encaissement
  - statistiques de ventes
  - prise en charge du risque de recouvrement
  
3. **Citez les principaux risques liés à l'exportation!**
  - le risque politique
  - le risque de change
  - le risque de fabrication
  - le risque de transfert
  - le risque du croire
  - le risque de transport
  
4. **Quelles sont les conditions à remplir pour obtenir la couverture de l'ASRE?**
  - L'entreprise doit être inscrite au Registre du commerce.
  - Les biens et les prestations de services doivent être majoritairement d'origine suisse.
  - Les modalités de paiement internationales usuelles.
  
5. **Quel est le but de la garantie bancaire?**

La banque répond de l'exécution correcte d'un engagement de l'emprunteur envers un tiers.
  
6. **Quelle est la prestation (tâche) de la banque dans le cas d'une garantie bancaire?**

La prestation de la banque est de garantir les engagements futurs de l'emprunteur (engagement conditionnel).
  
7. **En quoi se différencient le cautionnement et la garantie bancaire?**

Dans le cas d'un cautionnement il y a seulement une obligation de paiement quand la dette existe à juste titre. La caution (la banque) peut et doit faire valoir auprès du créancier les mêmes exceptions que le débiteur principal.

Dans le cas d'une garantie bancaire, en revanche, le garant doit payer la créance dès que le créancier l'exige. Des exceptions du garant ne sont pas possibles.
  
8. **Quelles sont les garanties habituelles dans le commerce international?**
  - la garantie de soumission (bid bond)
  - la garantie de paiement (letter of indemnity)
  - la garantie de restitution d'acomptes (advance payment guarantee)
  - la garantie de bonne exécution (performance bond)
  
9. **Quelle est la rémunération de la banque lors de l'octroi d'un crédit contre cautionnement?**

La banque encaisse une commission qui est déterminée en fonction du montant, des garanties (en blanc, courantes, non courantes), du genre de cautionnement et de la durée.

**10. Sous quel poste les garanties bancaires sont-elles inscrites au bilan?**

Les garanties bancaires sont inscrites hors bilan en tant qu'engagement conditionnel et mentionnées en annexe.

**11. Quelles sont les parties qui participent à un accréditif?**

- l'acheteur
- le vendeur
- la banque émettrice (la banque de l'acheteur)
- la banque notificatrice (la banque du vendeur)

**12. Pourquoi les documents sont-ils si importants dans le cas de l'accréditif et de l'encaissement documentaire?**

Les documents permettent un contrôle aux parties concernées; ils représentent les marchandises ou prestations de services. Les banques ne pouvant vérifier elles-mêmes les marchandises (ou les prestations de services), il leur faut veiller à ce que les documents contiennent tous les détails prescrits dans le contrat.

**13. Quels sont les principaux documents pour l'accréditif et l'encaissement documentaire?**

- facture commerciale (invoice)
- certificat d'origine (certificate of origin)
- connaissance maritime (bill of lading)
- lettre de transport ferroviaire (railway bill)
- lettre de transport aérien (airway bill)
- liste de colisage (packing list)
- contrat d'assurance (insurance certificate)

**14. Quelles sont les caractéristiques de l'accréditif et de l'encaissement documentaire**

	Accréditif	Encaissement documentaire
<b>But</b>	garantie de paiement dans le commerce international	garantie de paiement dans le commerce international
<b>Donneur d'ordres</b>	acheteur	vendeur
<b>Rôle de la banque émettrice</b>	prend en charge l'obligation de paiement	ne prend en charge aucune obligation de paiement
<b>Rôle du correspondant bancaire / de la banque du vendeur</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• accréditif irrévocable, non confirmé: ne prend en charge aucune obligation de paiement</li> <li>• accréditif irrévocable, confirmé: prend en charge l'obligation de paiement</li> </ul>	ne prend en charge aucune obligation de paiement

**15. Où se trouve la marchandise au moment où le vendeur remet les documents à la banque?**

La marchandise se trouve déjà en cours d'acheminement vers l'acheteur lorsque le vendeur remet les documents à la banque (la marchandise est donc déjà en route).

**16. Les documents sont tous conformes, l'acheteur a été débité, la marchandise livrée est toutefois endommagée. Aujourd'hui le client dépose une réclamation à votre banque. Que lui répondez-vous?**

La banque ne s'occupe que de documents. Elle vérifie seulement l'exactitude des documents. Dans ce cas l'assurance transport paiera éventuellement les dommages pour peu qu'une telle assurance ait été contractée.